

**DISPOSITIF D'AIDE A LA
CREATION D'ENTREPRISES
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 3 RIVIERES**

**DANS LE CADRE DU FONDS D'INTERVENTION DEPARTEMENTAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT ET LE COMMERCE
FIDDAC**

	CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR	CRITERES CC3R
TERRITOIRE ELIGIBLE	Commune de -3500 hab. hors agglomération de plus de 7500 hab.	Tout le territoire hors zones d'activités communautaires et centres commerciaux
ENTREPRISES ELIGIBLES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Entreprises commerciales indépendantes de 15 salariés au maximum inscrites au registre du commerce. ▪ Entreprises artisanales de service inscrites au répertoire des métiers définies dans la nomenclature N.A.F. ▪ Supérettes de moins de 400 m² (surface totale) si commerçants indépendants. ▪ Producteurs fermiers commercialisant leurs produits sur les marchés de proximité uniquement pour la mise aux normes sanitaires. 	<p>Idem + Délibération de la commune d'implantation approuvant le dossier + avis du comité d'engagement (Président CC3R+Maire de la commune d'implantation+Conseiller Général + avis CCI et CM)</p>
ENTREPRISES EXCLUES	<ul style="list-style-type: none"> - Entreprises du bâtiment (sauf pour leur surface commerciale) - Bars- hôtels-restaurants et crêperies - Entreprises saisonnières, grossistes, professions libérales, agences immobilières et de voyages, pharmaciens, loueurs, dépôts-vente d'objets d'occasion provenant des particuliers et commerces de plus de 400 m². 	
DEPENSES ELIGIBLES	Investissement immobilier y compris l'acquisition des murs en centre bourg	
MODALITE TAUX	15 % si ->	10 %
DEPENSES PLAFOND	91500 € / 3 ans	31 000 € / 3 ans
SUBVENTION MAXI	14 000 €	3 100 €
CONDITIONS SPECIFIQUES	<ul style="list-style-type: none"> 1° Participation de la collectivité locale 10 % 2° Formation 3° Suivi de gestion pendant 2 ans 	Idem
Dossier à produire	Voir guide	Idem